

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
16/12/19

Dossier complet le :
20/01/19

N° d'enregistrement :
F-024-19-C-00100

1. Intitulé du projet

Création d'un atelier de maintenance des engins ferroviaires d'entretien de la LGV Atlantique (C2MI LGV) de SNCF Réseau sur la commune de Droué (41)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement Infrastructures de transport 5. Infrastructures ferroviaires	a) Construction de voies ferroviaires principales non mentionnées à la colonne précédente de plus de 500m et voies de services de plus de 1000m. Les voies créées dans le cadre de l'atelier ferroviaire du C2MI de Droué feront 1300 ml. Il s'agit de voies de services.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'atelier de Droué est un atelier de maintenance du matériel ferroviaire. Il est destiné à recevoir les engins de maintenance des Lignes à Grande Vitesse (LGV) Aquitaine et Bretagne.

Le projet d'atelier de Droué est situé sur une parcelle vierge de construction. il s'agit d'un espace herbacé comprenant une rangée d'arbres.

Le projet est exempt de travaux de destruction. La parcelle est vierge.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but de faciliter l'entretien des engins de maintenance spécifiques à la Ligne Grande Vitesse Atlantique (LGV A) et d'optimiser la productivité des opérations de maintenance des voies ferrées des LGV Atlantique. La création de l'atelier permettrait notamment de gagner en autonomie et en temps de trajets. En effet, les ateliers procédant à ces opérations de maintenance sont aujourd'hui situés à Trappes et à Saint-Pierre-des-Corps.

Le site de Droué est stratégique pour SNCF Réseau car il se situe à 6km de Courtalain où se trouve la bifurcation des branches LGV Aquitaine et Bretagne.

Le tronçon de ligne Courtalain - Droué est de nouveau exploité pour les besoins de SNCF Réseau suite à une opération de modernisation de la voie ferrée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1ère Phase : Terrassement du terrain et création des plateformes des infrastructures routières et ferroviaires du projet.

2ème Phase : Création des voies ferrées nécessaires au fonctionnement du site et raccordement du site à la section de ligne Courtalain - Droué.

3ème Phase : Création des bâtiments, installations et équipements nécessaires à l'exploitation du site.

4ème Phase : VRD, finitions, mise en service / exploitation du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Maintenance des engins ferroviaires et rails/routes en journée (jours ouverts : 7h30/16h30) selon le mode d'opération :

- Arrivées des engins ferroviaires par l'embranchement ferroviaire raccordant le site à la section de ligne Droué - Courtalain,
- Arrivées des engins rails/routes par la route (porte-engins, camionnettes avec remorques),
- Lavage des engins sur l'aire de lavage dédiée,
- Opérations réglementaires de levage des engins équipés de grue et de nacelle,
- Maintenance des engins sur deux fosses ferroviaires,
- Essais divers, puis départ des engins selon le même mode de transport qu'à l'arrivée,
- Maintenance des outillages et des petits équipements amenés sur le site par des camionnettes et des petits camions.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Outre la présente procédure de "cas par cas", le projet sera soumis aux procédures suivantes :

- Dérogation aux arrêtés bruit.

Pas de dossier au titre de la Loi sur l'Eau, rejet des eaux pluviales (bassin versant intercepté 14 536m²) dans le réseau communal.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain de l'opération (acquisition SNCF réseau à la Mairie de Droué) :	31 466 m ²
Surface bâtie :	7150 m ²
Surface VRD :	5453 m ²
Linéaire de rail :	1300 ml
Linéaire de voirie :	665 ml
Aménagement paysagers :	7250 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Au croisement entre les routes
suivantes :

- Route du chemin de fer
- Route du Poislav
- Le Bourg N

Droué (41270)

Parcelles cadastrales :

Lieu-dit : "Bourguerin"

Sections : "AC652; AC658; AC660 et
ZL14"

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 02' 43 " 79N Lat. 1° 04' 40 " 89E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 48° 02' 40 " 11N Lat. 1° 04' 38 " 97E

Point d'arrivée :

Long. 48° 02' 45 " 55N Lat. 1° 04' 50 " 44E

Communes traversées :

Le projet est intégralement situé sur la commune de Droué

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Sans objet.
En zone de montagne ?	☐	☒	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Sans objet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Sans objet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Sans objet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	L'arrêté « Bruit » n°41-2017-07-12-006 pour la Préfecture du Loir-et-Cher englobe la commune de Droué. Des dispositions seront prises par la Maitrise d'Ouvrage afin de déroger, le cas échéant à l'arrêté bruit, en phase travaux et en phase exploitation.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Sans objet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Sans objet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Sans objet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Sans objet. Suite à recherche sur les bases de données BASOL et BASIAS le site est exempt de toute activité ayant pu entraîner une pollution du sol ou du sous-sol. Une étude basée sur la bibliographie accompagné de prélèvement de surface sera réalisée par la maîtrise d'ouvrage.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Sans objet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le projet se situe dans le périmètre de protection du forage F1 "la route de Poislav". Il est cadré par les arrêtés n°41-2018-08-24-003 et n°2013157-0020. Le projet est à la fois en zones de protection rapprochée et éloignée. La conception du site a été pensée de manière à ce que l'aire de lavage des engins ferroviaires et l'aire de valorisation des déchets soient situées en dehors du périmètre de protection rapproché du captage.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Sans objet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Sans objet.
D'un site classé ?	☐	☒	Sans objet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Sans objet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Sans objet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Sans objet. Le projet prévoit l'utilisation des terres disponibles in situ pour réaliser les aménagements paysagers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Apport de matériaux de construction et matériaux relatifs aux infrastructures ferroviaires et routières.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'aire d'étude ne se situe dans aucun site à enjeux vis à vis du milieu naturel. Le projet n'interfère pas avec une continuité écologique existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Sans objet. Le site le plus proche de la zone de projet (Natura 2000 et ZNIEFF confondus) est situé à 4.5km de la zone d'étude. il s'agit de la ZNIEFF de type 2 "Vallée de l'Yerre" n°240003969.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Oui, une rangée d'arbres (plan en annexe au présent formulaire) ne faisant pas l'objet de procédure de défrichement. Une procédure de compensation sera mise en place.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le fonctionnement normal du site induira le déplacement d'engins ferroviaires et de véhicules routiers dans son emprise. Lors de la phase chantier, des matériaux d'apport seront acheminés sur site par camion.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Le fonctionnement normal du site induira une activité sonore pour les phases travaux et exploitation. Le projet fera l'objet d'une étude appropriée. Les travaux et l'exploitation du site seront réalisés de jour, les jours ouvrés.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Lors des travaux, le projet pourra être de nature à engendrer des vibrations liées aux opérations de terrassement. Le fonctionnement du site sera peu propice à engendrer des vibrations (vitesse des engins très réduite).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Aujourd'hui il n'existe pas d'éclairage sur le site. Son aménagement impliquera la mise en place de sources lumineuses. Un éclairage adaptatif est prévu dans le cadre du projet afin de limiter au maximum les impacts sur l'environnement.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	les camions et engins de chantier lors de la phase travaux. Le fonctionnement normal du site permettra le captage et le traitement des fumées des engins ferroviaires thermiques dans l'atelier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Une aire de lavage est prévue sur le site. Deux solutions sont à l'étude : - un fonctionnement en cycle fermé, - un rejet des eaux de lavage dans le réseau d'assainissement communal après traitement. Les eaux de ruissellement seront rejetées dans le réseau d'eau pluviale communal ou dans le fossé de la commune identifié comme réseau communal.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Une aire de lavage est prévue. A ce stade du projet, elle pourrait fonctionner en cycle fermé. Dans le cas contraire, après traitement, les effluents seraient rejetés dans les réseaux d'assainissement identifiés comme réseaux communaux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Présence d'une aire de valorisation des déchets sur site. Il s'agit de tri (carton, papier, métal et tout venant) et de déchets liés à l'activité du site. Ils seront stockés dans des bacs de recyclage ou des bacs de rétention. Les huiles usagées seront stockées dans une cuve double peau. Afin de minimiser les impacts sur l'environnement, la position de cette aire est prévue en dehors du périmètre de protection rapproché du captage. Cette localisation a été choisie afin de limiter au maximum l'impact sur la ressource en eau

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Valorisation de la zone d'activité via la création d'un aménagement paysager et le traitement architectural du bâti permettant une insertion raisonnée du projet dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Changement de l'affectation du sol du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet présente une incidence relative au défrichement de la rangée d'arbres sur le site. Cet aléa n'a pas vocation à être cumulatif avec un autre projet existant.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La création de l'atelier du C2MI de Droué a été pensée afin de minimiser au maximum les impacts sur la ressource en eau. L'aire de valorisation des déchets prévue dans le cadre du projet se trouve en dehors du périmètre de protection rapproché. L'aire de lavage se situe également en dehors du périmètre de protection rapproché.

Le site sera conçu avec un traitement de l'éclairage permettant de réduire au maximum les nuisances lumineuses. Pour cela, un éclairage adaptatif (temps et intensité) sera utilisé en complément d'un éclairage répondant aux critères de préservation de l'environnement.

L'atelier sera conçu de manière à s'intégrer dans l'environnement et à offrir une valorisation paysagère du site (notamment via la végétalisation). Cette conception est intrinsèquement liée au fonctionnement du site combinant sécurité, efficacité et confort ; pour l'homme, les moyens et les méthodes de travail.

Concernant le rapport à l'énergie, le projet prévoit une étude de faisabilité de mise en place de panneaux photovoltaïques, la filière biomasse a également été étudiée pour le chauffage du site.

Les travaux et l'exploitation du site seront réalisés en période diurne et les jours ouvrés afin de minimiser les nuisances sonores.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La Maîtrise d'Ouvrage promeut une démarche de développement durable permettant une valorisation du site dans le cadre de sa conception. De plus, le périmètre de protection rapproché du captage d'alimentation en eau potable a été intégré au cœur des réflexions du projet afin de prendre en considération les mesures permettant de sécuriser la ressource en eau. Enfin, le projet s'inscrit dans une démarche globale d'écoconception prenant en compte l'impact environnemental et le cycle de vie du site. A ce titre, l'évaluation environnementale ne nous paraît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
10 annexes de jointes de présentation du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



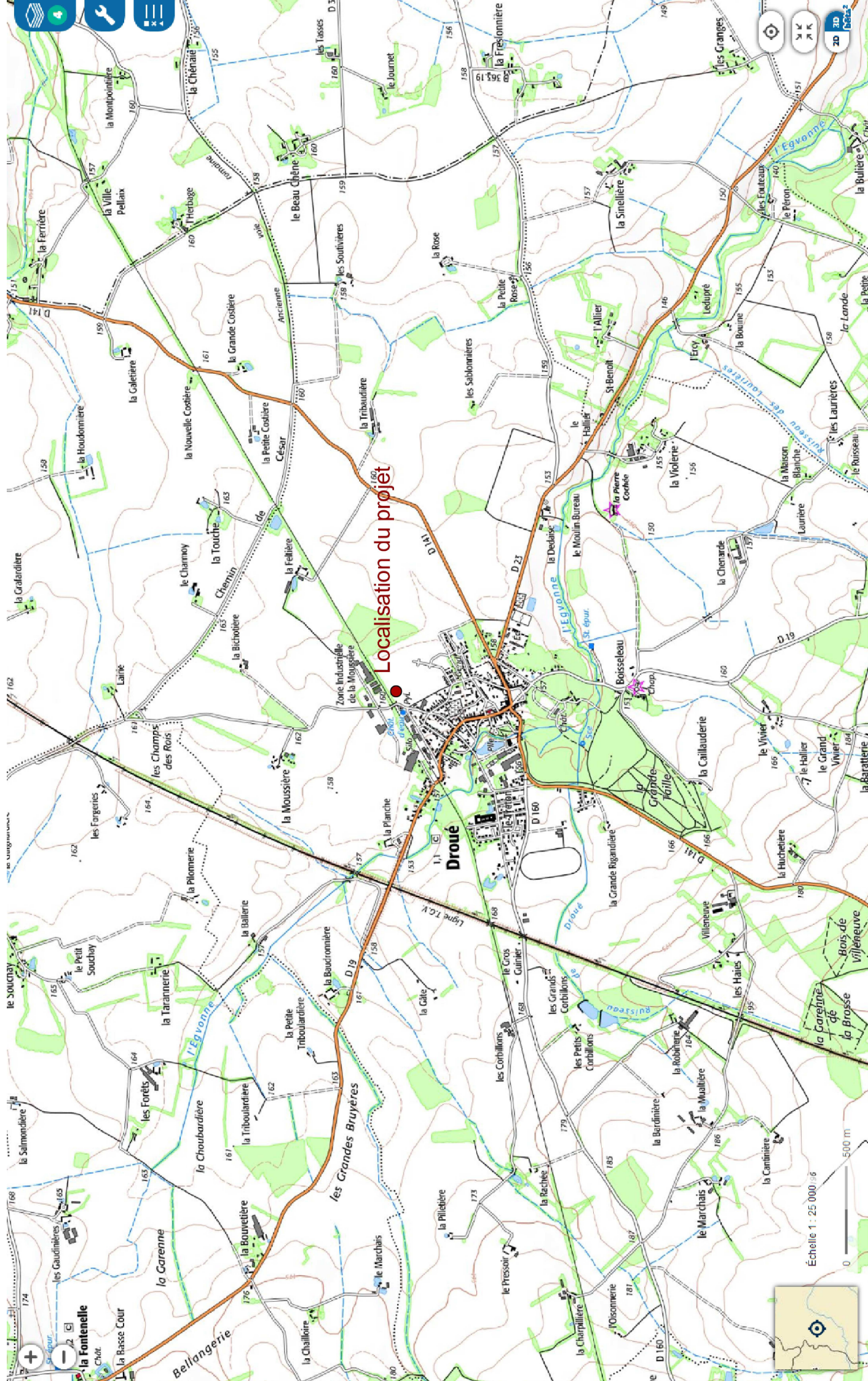
Fait à

Saint-Denis

le, 21/08/2019

Signature

Thammié









Annexe 3 : plan de localisation des photos du terrain



Annexe 4 : rejet des eaux pluviales du projet dans le fossé, réseau communal



Fossé, réseau communal

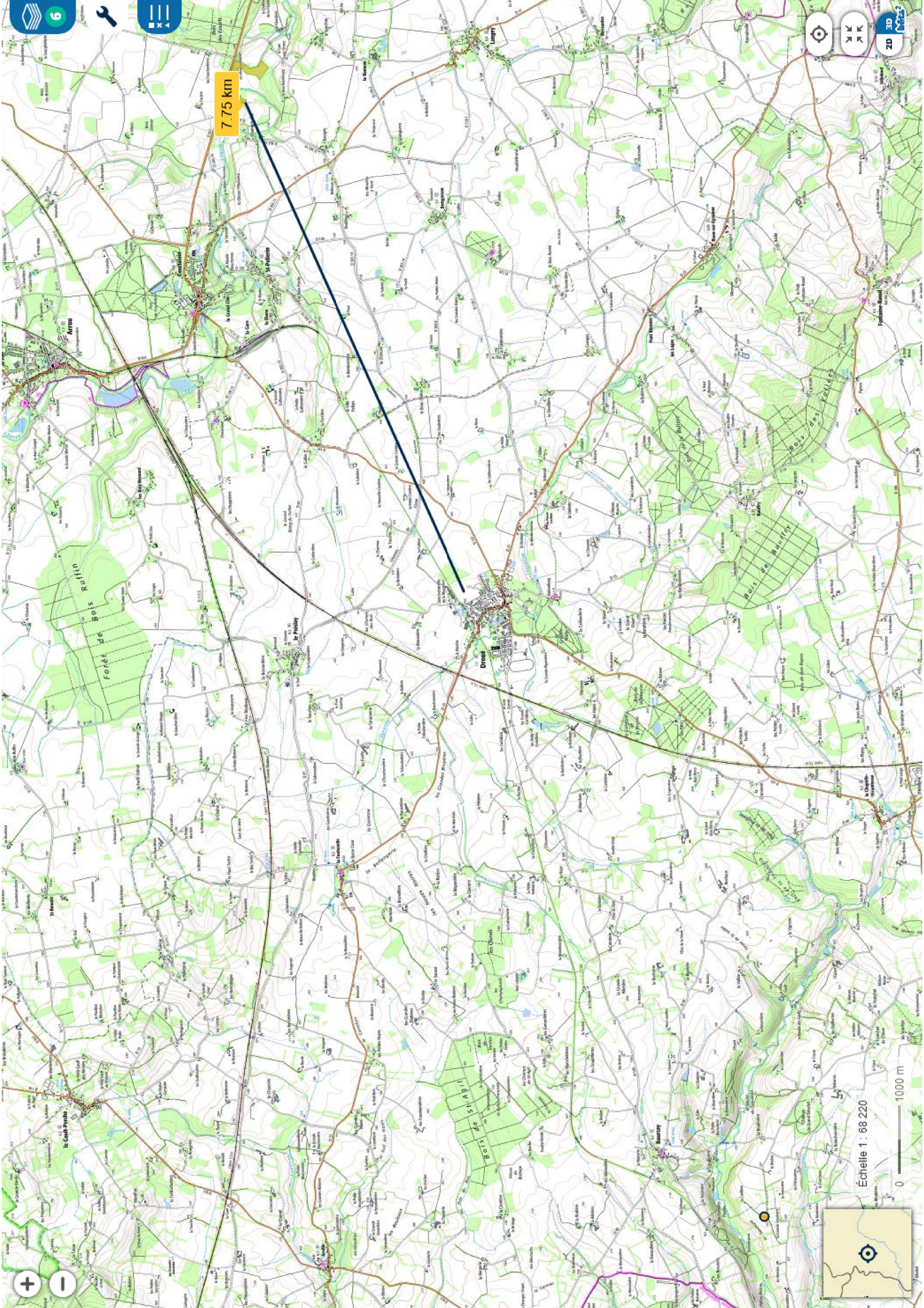
Pylone

Chateau d'eau

Silo

Échelle 1 : 4 264

0 100 m

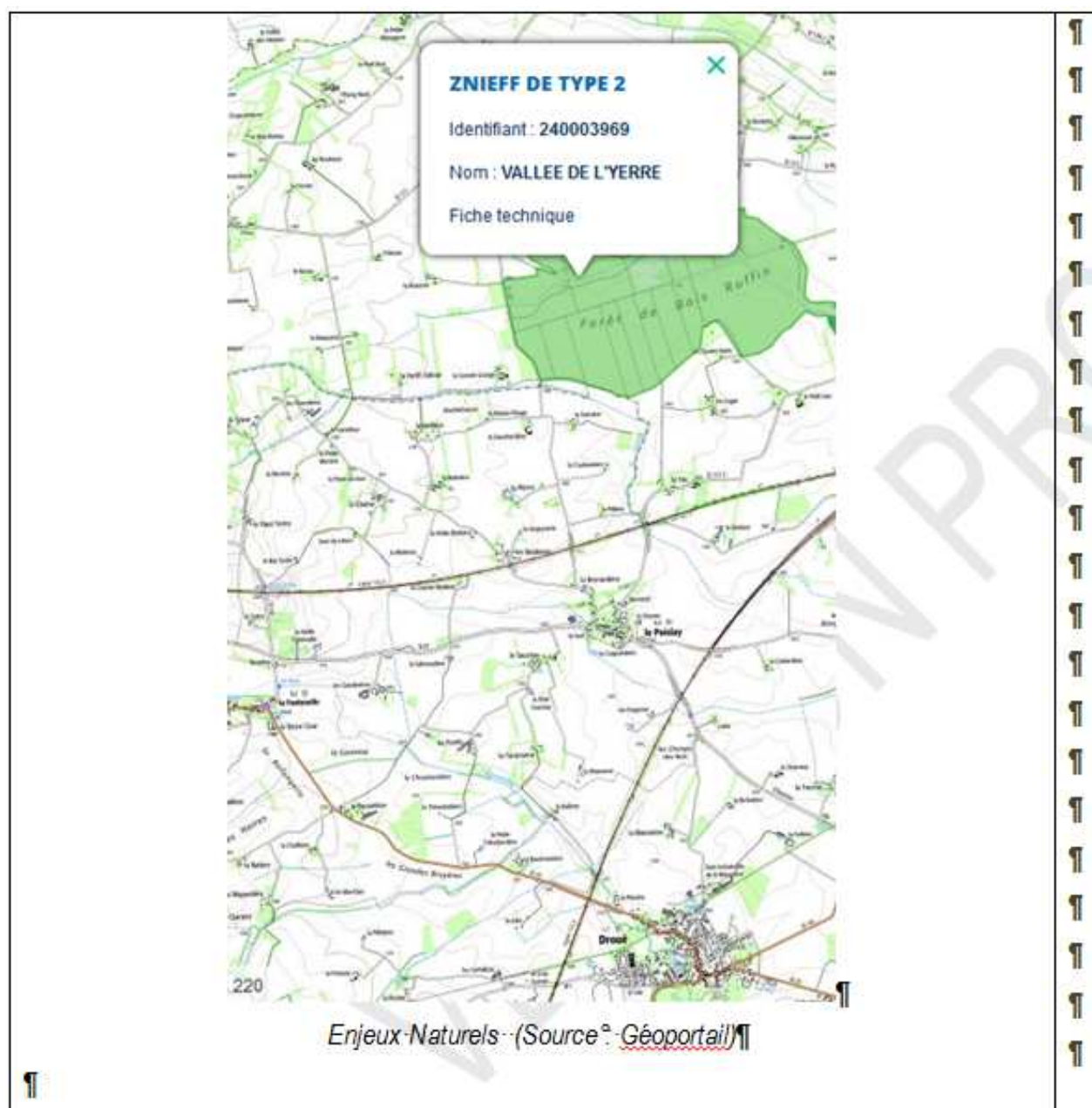


7.75 km

Échelle 1 : 68 220

0 1000 m

Annexe 7 : ZNIEFF la plus proche



Annexe 8 : périmètre de protection rapprochée d'un captage en eau potable

Nota : le terrain acquis par SNCF Réseau est **en vert**.

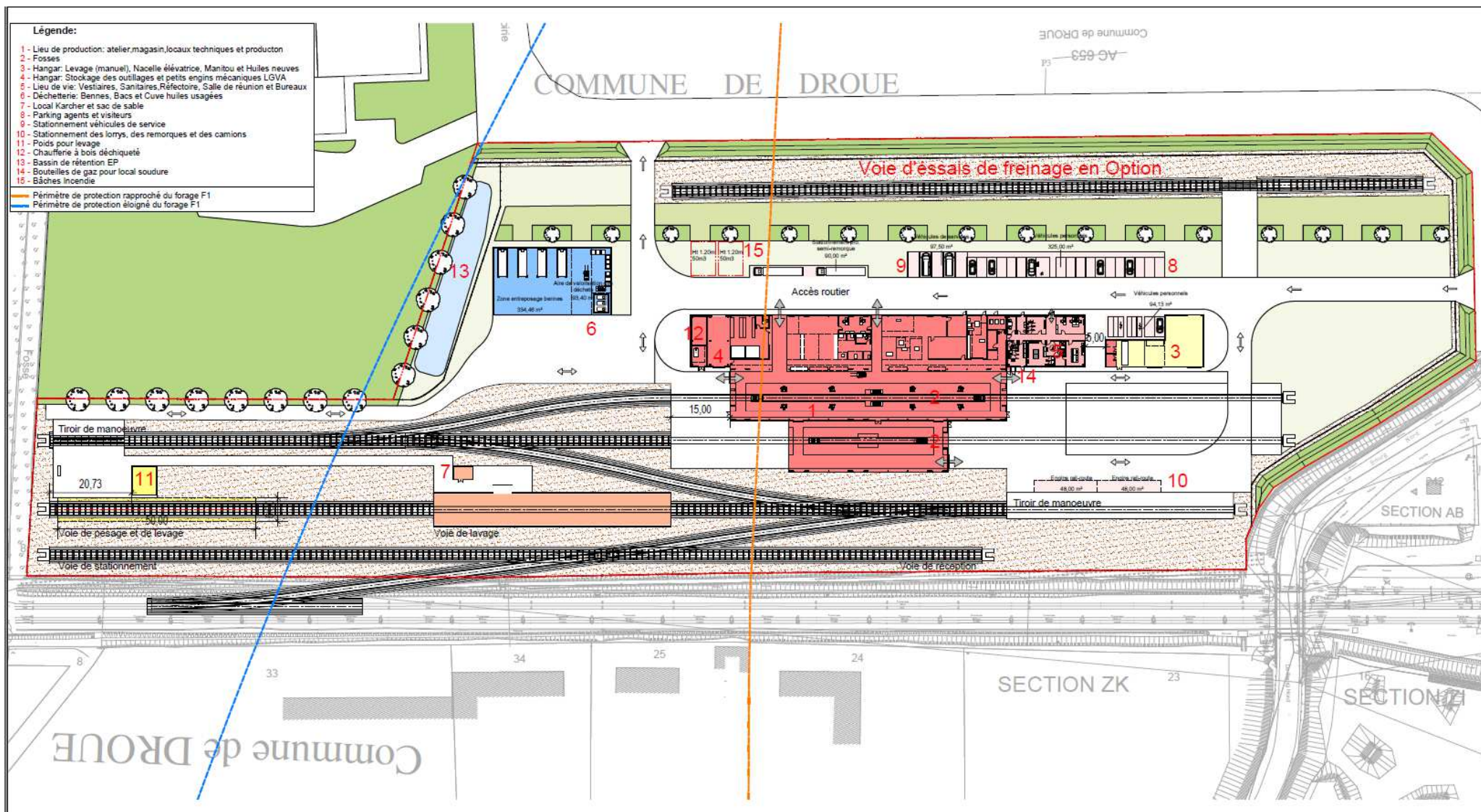


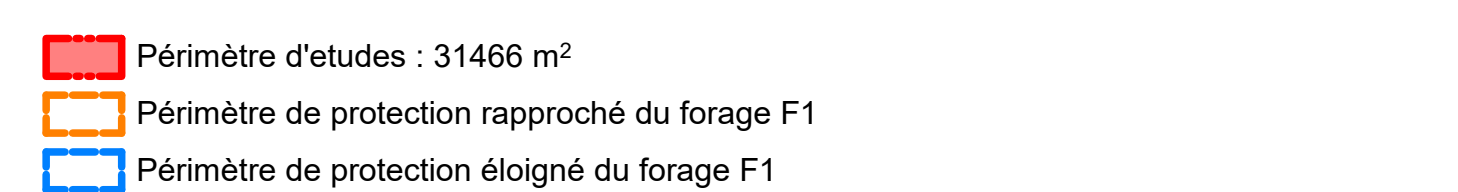
Annexe 9 : vues 3D du projet d'atelier de maintenance (C2MI LGV) des engins ferroviaires entretenant la LGV Atlantique





Annexe 10 : plan d'ensemble du projet à la phase Avant Projet Détaillée





IND	DATE	MODIFICATIONS		

Annexe C2MI - LGV

DROUE



Adresse du projet :
41270 Droué

SNCF Immobilier - Direction immobilière territoriale ouest
Adresse : 15, Boulevard Stalingrad
Pilote d'Opérations SNCF Réseau, représentant de la MOA : David SCHAMME
Email : david.schamme@reseau.sncf.fr

MAITRISE D'OUVRAG

SNCF Réseau - Territoire production Atlantique / Infrapôle LGV A / Pôle I
Adresse : 11, Boulevard de Trémault, 41100 Vendôme
Chef de projet : Philippe Tharsis
Email : philippe.tharsis@reseau.sncf.fr **Tel :** 02 54 23 16 88

GARES & CONNEXIONS - Direction du Développement et des Projets
Adresse : 13, Avenue d'Ivry 75013 PARIS
Architecte : Bertrand AHIER
Email : bertrand.ahier@sncf.fr **Tel** : 01 80 50 93 57

ARCHITECTE

GARES & CONNEXIONS - Agence Gares Centre Ouest
Adresse : 27 Bd Stalingrad, 44000 NANTES
Responsable Pôle CR : Virginie DERBANE
Email : virginie.derbane@sncf.fr **Tel :** 06 19 43 30 81
Fonction : Prénom NOM
Email : xxx.yyy@mail.fr **Tel :** xx xx xx xx xx

MAITRISE D'OEUVRE

Bureau d'Etude : AREP - Aménagement Recherche Pôles d'Echange
Adresse : 27 Bd Stalingrad, 44000 NANTES
Chef de Projet : Nabil DJEBBAR
Email : nabil.djebbar@arep.fr **Tel :** 02 40 08 13 02

AREF

Intervenants :	Responsables :	Téléphone :
Etudes structure : AMO Services	M. Kamel AOUN	Tel: 01 77 06 99 60
Etudes VRD : PRISME	M. Anthony GRUAND	Tel: 02 40 34 45 29
Etudes Thermique : RO Fluides	M. Yvan DUHAULT	Tel: 02 40 33 43 22

AVANT-PROJET

ARCHITECTURE

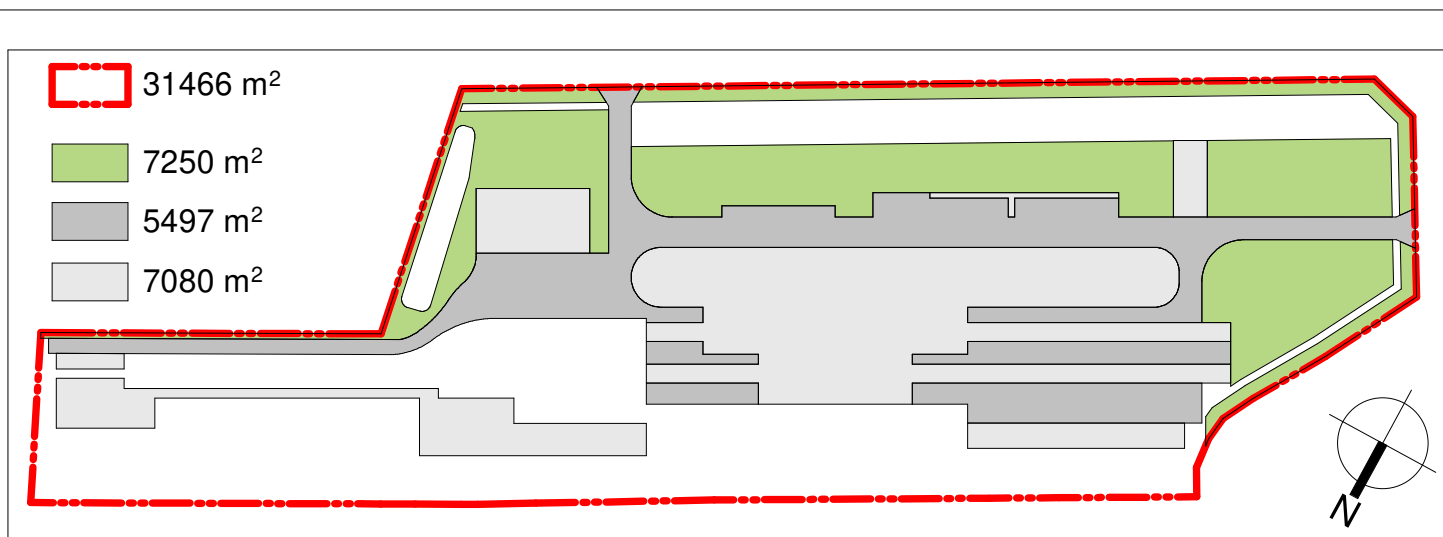
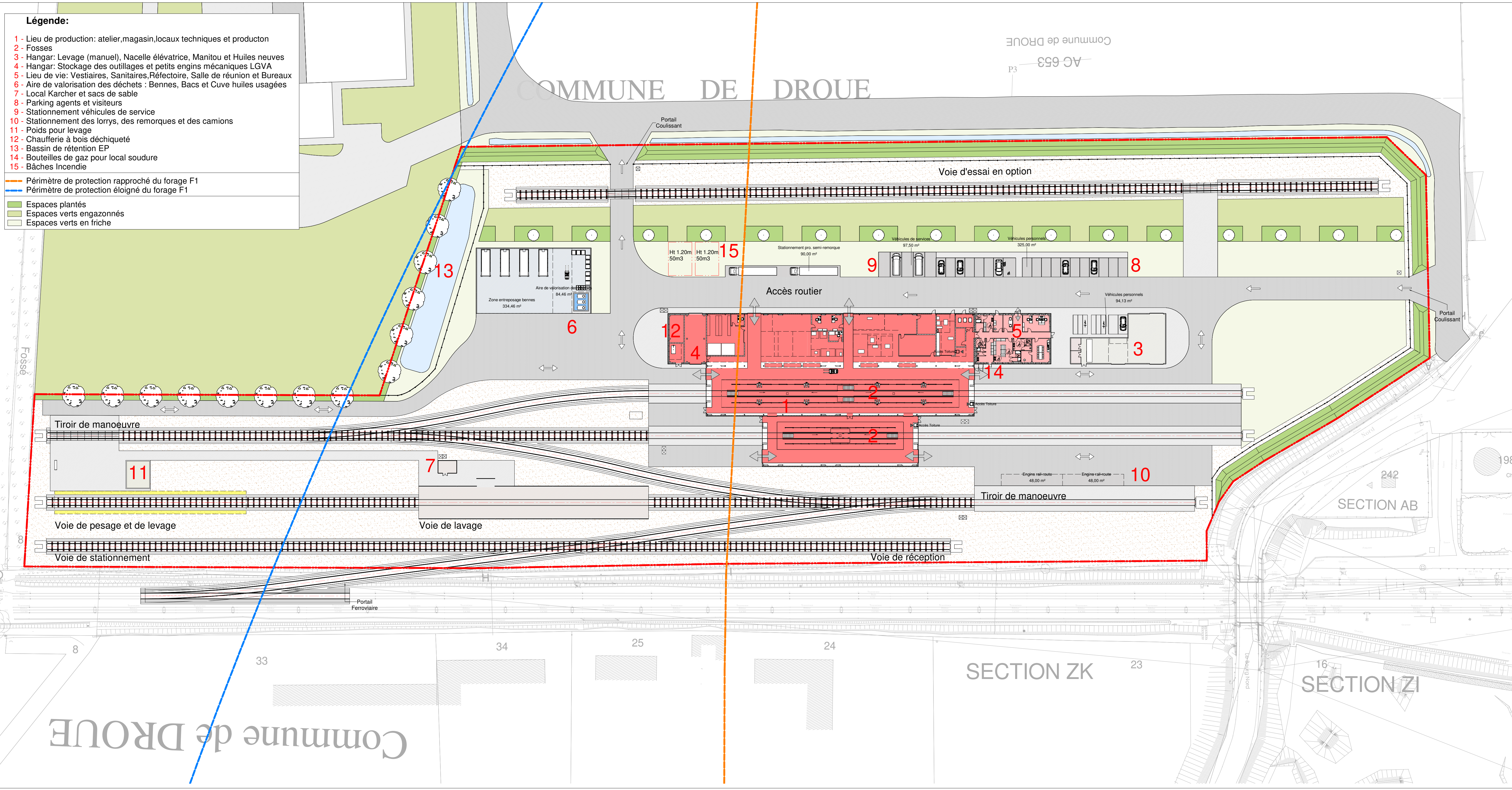
PLAN IMPLANTATION, EXISTANTS ET GEOMETRES

PLANS D'IMPLANTATION

PLAN DE MASSE EXISTANT

N° d'affaire : 1009379-00	Date : 30/09/2019	Echelle : 1/2000
---------------------------	-------------------	------------------

AREP	0	DRO	AVP	A	2	1	02	A
EMETTEUR	LOCALISATION	PROJET	PHASE	DISCIPLINE	DOSSIER	CHEMISE	N° D'ORDRE	INDICE



IND	DATE	MODIFICATIONS

Annexe C2MI - LGV DROUE

Adresse du projet : 41270 Droué

SNCF Immobilier - Direction Immobilière territoriale ouest
Adresse :15, Boulevard Stalingrad
Pilote d'Opérations SNCF Réseau, représentant de la MOA : David SCHAMME
Email : david.schamme@reseau.sncf.fr

SNCF Réseau - Territoire production Atlantique / Infrapôle LGV A / Pôle IT
Adresse :11, Boulevard de Trémault,41100 Vendôme
Chef de projet : Philippe Tharsis
Email : philippe.tharsis@reseau.sncf.fr

GARES & CONNEXIONS - Direction du Développement et des Projets
Adresse :13, Avenue d'Ivry 75013 PARIS
Architecte : Bertrand AHIER
Email : bertrand.ahier@sncf.fr

GARES & CONNEXIONS - Agence Gares Centre Ouest
Adresse :27 Bd Stalingrad, 44000 NANTES
Responsable Pôle CR : Virginie DERBANE
Email : virginie.derbane@sncf.fr

Bureau d'Etude : AREP - Aménagement Recherche Pôles d'Echanges
Adresse :27 Bd Stalingrad, 44000 NANTES
Chef de Projet : Nabil DJEBBAR
Email : nabil.djebbar@arep.fr

MAITRISE D'OUVRAGE

ARCHITECTE

MAITRISE D'OEUVRE

Intervenants :	Responsables :	Téléphone :
Etudes structure : AMO Services	M. Kamel AOUN	Tel: 01 77 06 99 60
Etudes VRD : PRISME	M. Anthony GRUAND	Tel: 02 40 34 45 29
Etudes Thermique : RO Fluides	M. Yoan DUAULT	Tel: 02 40 33 43 22

AVANT-PROJET

ARCHITECTURE

PLANS GENERAUX
PLANS DE NIVEAUX
PLAN NIVEAU 00

N° d'affaire : 1009379-00	Date : 30/09/2019	Echelle : 1/500
---------------------------	-------------------	-----------------

AREP	0	DRO	AVP	A	2	1	10	A
EMETTEUR	LOCALISATION	PROJET	PHASE	DISCIPLINE	DOSSIER	CHEMISE	N° D'ORDRE	INDICE

C2MI de Droué
Compléments à la demande d'examen au cas par cas

Projets	Atelier Droué	Raccordement de Droué	Base travaux Courtalain Droué
Finalité / Objectif	L'atelier de Droué servira à l'entretien des engins de maintenance de la LGV Atlantique. Il permettra le désengorgement des sites de maintenance existants (Saint - Pierre -des - Corps et Trappes), fiabilisera la maintenance des engins et limitera les temps d'acheminement	Le raccordement à pour but la création d'un accès direct voie 2 à la ligne LGV Atlantique depuis la ligne 500000	L'extension de la base travaux permettra l'accueil des trains travaux lors d'opérations de maintenance
Phase travaux	T2 2021 à T2 2023	T2 2020 à T4 2020 (travaux de génie civil) T2 2021 (travaux de signalisation ferroviaire) Mise en service T2 2022	T4 2015 à T1 2016
Typologie de travaux	Terrassement Génie civil Création de bâtiments Voirie / réseaux Travaux ferroviaire	Terrassement Génie civil Travaux Ferroviaire	Terrassement Travaux Ferroviaire
Base travaux / vie	In situ	Courtalain et Droué	In situ
Localisation géographique	Droué (41270), département du Loir-et-Cher, région Centre	Droué (41270), département du Loir-et-Cher, région Centre	Courtalain (28290), département de l'Eure-et-Loire, Région Centre

Nature	Type	Vibrations corps entier		Bruit
		Aeq en m/s ²	configuration	Laeq en dB(A)
Automot. Caténaires	Annexe 1			
	Annexe 2			
	APMC	0,45 circulation 0,21 plateforme 0,32 nacelle	debout	67,8 conduite 66,8 plateforme 66,7 nacelles
	DU 94 B C2E			
	DU 94 BMC	0,59 conduite 0,38 nacelle	siège debout	
	EMC	0,75 circul. 0,40 nacelles 0,25 plateforme	siège debout debout	82,5 conduite 77,5 nacelles 74,3 plateforme
	EMC LGV	0,75 circul. 0,40 nacelles 0,25 plateforme	siège debout debout	82,5 conduite 77,5 nacelles 74,3 plateforme
	IC 101	0,40 nacelles 0,25 plateforme	debout debout	
	Wagons nacelle	0,38	debout	
B3N	B 20 B/C		Engin radié	
	B 20 BI AC4			
	B 20 L			
	BI-3N	0,34 circul. 0,35 bourrage	siège	76 circulation 75 bourrage
	UNIMA 08 16 GS	0,65 circul. 0,57 bourrage	siège	
	UNIMA 08 75 LGV		Engin arrêté	
	UNIMA 108 475 LGV	0,24 circul. 0,40 bourrage	siège	
	ZCA 2000 LGV			
	ZCA-LGV			
B4N	BR 1 T	0,48 calage	debout	
	BR 1 TS	0,48 calage	debout	
	BR 1 TSR	0,48 calage	debout	
	BR AD 4131 B	0,34 calage	siège	77,7 circul. 88,7 calage
	UNIMA 2		Engins arrêtés	
	UNIMA 4 GT		Engins arrêtés	
Débroussailleuse	BX80			
	CIMAF 416		Engins arrêtés	
	MC 130 J			
	MC 130 R			
	RENAULT R145-14	0,89	siège	
	Renault-Rousseau 12014TX	0,92	siège	
	RVI-FORESTERI	1,3	siège	
	RVI-ROUSSEAU	1,2	siège	
	TERRIER-REN-ROUS	1,2	siège	
	UNAC 300RR	1,5	siège	72
Débroussailleuse rails	DAC 83		Engin radié	
Dégarnissage	588 RR	0,38	siège	79
	61 PRR	0,52	siège	
	688 PRR	0,57	siège	
	788 PRR	0,39	siège	77
	V 704 FR	0,49	siège	
Désherbage	Camion désherbeur		Véhicule routier (Poids lourds)	
	Camion RR		Véhicule routier (Poids lourds)	
	Désherbeuse 20 m3	0,45	debout	
Draisines	DU 65, BR81, D80D1	0,42 conduite 0,24 grue	siège debout	86,9 conduite 71,9 grue
	DU65CN	0,58 conduite 0,32 grue	siège debout	89,5 conduite 77,5 grue
	DU 84 C	0,8 conduite 0,14 grue	siège debout	80,6 conduite 82,4 grue
	DU 84 P	0,8 conduite 0,14 grue	siège debout	80,6 conduite 82,4 grue
	DU 85 P	0,8 conduite 0,14 grue	siège debout	80,6 conduite 82,4 grue
	DU 85 TRG	0,8 conduite 0,14 grue	siège debout	80,6 conduite 82,4 grue

Nature	Type	Vibrations corps entier		Bruit
		Aeq en m/s ²	configuration	Laeq en dB(A)
	DU 94 B	0,79 conduite 0,31 grue	siège debout	84,45 conduite 79,5 grue
	DU 94 B V2E	0,7 conduite 0,23 grue	siège debout	84 conduite 75,3 grue
	DU 94 BGV	0,51 conduite 0,36 grue	siège debout	
	DU 94 LGV	0,44 conduite 0,31 grue	siège debout	
	VMT860			
Engins Multifonctions	COMBI 20	0,55 conduite 0,23 réglage 0,68 bourrage	siège debout siège	79 conduite 82 bourrage 79 réglage
	COMBI 20 C			
	COMBI 20 L			
	COMBI 20 LGV			
	COMBI 20 R	0,48 bourrage 0,49 circulation	siège siège	
	EMV 90			
	EMV 93	0,41 bourrage 0,4 circulation	siège siège	
	EMV 95	0,41 bourrage	siège	76 bourrage
	EMV 95 LGV	0,31 circulation	siège	74 circulation
	EMV 97 E	0,44 bourrage 0,29 circulation	siège siège	
	EMV 97 LGV	0,44 bourrage	siège	
	EMV 97 LGV-2R	0,29 circulation	siège	
Engins Caténaires tractés	Annexe 3			
	Dériveur 1500	0,32 plancher 0,39 plateforme	debout	
	Dériveur 1500/25000	0,32 plancher 0,39 plateforme	debout	
	Dériveur 25000	0,32 plancher 0,39 plateforme	debout	
	Enrouleur 1500/25000	0,32 plancher 0,39 plateforme	debout	
	Enrouleur/dériveur 1500/25000	0,32 plancher 0,39 plateforme	debout	
	Enrouleur/dériveur 25000	0,32 plancher 0,39 plateforme	debout	
	PD			
	PST	En cours de radiation		
	wagon énergie	non concerné pas d'agent à bord		
Engins OA	EIT			
	EMT	0,28	debout	
	VMT860	0,41	debout	
	WIT	0,42	debout	
	WIT bimode	0,31	debout	
Logistique	Porte-engins	Véhicule routier (Poids lourds)		
Lorry de fixation de traverses	Desserte	non concerné pas d'agent à bord		
	LFT4111	0,22 plateforme 0,24 conduite	debout siège	85 conducteur 87,3 opérateurs
Lorry de soudure automoteur	EDS 4151	0,66	siège	
	LAMA Soudure	0,68	siège	
Lorry de tournée automoteur	VT4141	0,62	siège	85 circulation
Manut. Traverses	DSF 1500	0,67	siège	
	EB 30.4	0,52	siège	
	HML 31	0,43	siège	
	HR 31	0,47	siège	
	IVECO ATLAS	< 0,10	debout	78
	IVECO MARREL	< 0,10	debout	78
	IVECO PALFINGER	< 0,10	debout	78
	UNIMOG ATLAS	0,21	debout	
Manutention	BUGGISCOPIE BT425	0,47	siège	
	CARRYDECK 3330 C	0,38	siège	
	Charg. élévateur	0,42	siège	
	IVECO ATLAS	< 0,10	debout	78
	MAPAV	0,28	debout	
	Portique PMC 8101	non concerné pas d'agent à bord		
	Wagon grue voie métrique	non concerné pas d'agent à bord		

Nature	Type	Vibrations corps entier		Bruit
		Aeq en m/s ²	configuration	Laeq en dB(A)
MRT	2 M	0,55	debout	72,5
	2 S	0,38	siège	74
	2 SR	0,38	siège	74
	LAERT	0,55	debout	78
	M	0,62	debout	79
	VRT400	0,52	siège	70
Nettoyage	Kit lavage remorque 10t	non concerné pas d'agent à bord (radiocommande)		
Regarnissage	EB 706	0,48	siège	0,79
	HML 30 E RR	0,53	siège	
	HML 30 F RR	0,53	siège	
	HML 31 RR	0,53	siège	
	MECALAC 8 CX RR	0,5	siège	
	V 504 FR	0,62	siège	
Terrassement	1530	0,82	siège	
	61 PRR	0,52	siège	
	Araignée C1200	0,45	siège	
	Araignée C2000	0,45	siège	
	Araignée C2500	0,45	siège	
	Araignée mini	0,43	siège	
	AS 14	0,52	siège	
	AS 7 C	0,48	siège	
	Chargeur 1845	0,82	siège	
	EB 14	0,52	siège	
	EB 14.4	0,52	siège	
	MECALAC 11 CX	0,73	siège	
	Mini Camuc 1500 NOBILE	0,67	siège	
	Mini Chargeur 1825	0,7	siège	
	Mini Chargeur 216	0,62	siège	
	Mini Pelle 8018 CX	0,73	siège	
	Mini pelle EC14	0,71	siège	
	Mini Pelle X322D	0,64	siège	
	T 2400	0,62	siège	
VRRIPC	4Axe	0,54 circulation	debout	81
	LAMA	< 0,5	debout	< 85
	LORRIC	0,5 circulation 0,62 plateforme 0,36 nacelle	debout	89 circulation 83,7 plateforme 79,5 nacelle
	U30X3	0,52	debout	81

C2MI DROUE

REPONSES AUX QUESTIONS FORMULEES PAR L'AE CGEDD

08 NOVEMBRE 2019

PREAMBULE

La présente note a pour objet de répondre aux questions formulées par l'Ae CGEDD dans le courrier référencé AE/19/693 afin de permettre l'examen au cas par cas du projet de création d'un Centre de Maintenance des Matériels de l'Infrastructure (C2MI) sur la commune de Droué (41).

COMPLEMENTS

Les compléments apportés à la demande d'examen au cas par cas sont développés ci-après :

1) Plan masse de l'aménagement projeté sur la parcelle

Deux plans sont joints à cette note, le plan de masse existant référencé A2102_AREP-DRO-AVP-A-PLN-MAS-A.pdf et le plan du niveau 00 référencé A2110_AREP-DRO-AVP-A-PLN-NIV 00-A.pdf

2) Montrer ou expliquer notamment que « La conception du site a été pensée de manière à ce que l'aire de lavage et l'aire de valorisation des déchets soient situées en dehors du périmètre de protection rapprochée de captage »

Le périmètre de protection rapprochée de captage représenté sur les plans A2102_AREP-DRO-AVP-A-PLN-MAS-A.pdf et A2110_AREP-DRO-AVP-A-PLN-NIV 00-A.pdf, montre que l'aire de valorisation des déchets et l'aire de lavage sont situées en dehors du périmètre de protection rapprochée de captage.

3) Faire apparaître la représentation des voies de service créées (notamment des 1300 mètres) : quels espaces traversent-elles ? comment s'opère le raccordement à la voie ferrée existante ?

Les 1300 mètres de voies de service créées sont représentés sur le plan A2102_AREP-DRO-AVP-A-PLN-MAS-A.pdf.

Le raccordement à la voie ferrée existante est réalisé par un appareil de voie de type branchement simple de tangente 0,11. Cet appareil de voie est également représenté sur le plan A2102_AREP-DRO-AVP-A-PLN-MAS-A.pdf.

4) Comment s'opère le raccordement à la route ?

La route qui desservira le futur centre de maintenance sera créée par la commune de Droué. Une entrée et une sortie indépendantes seront créées, l'entrée du site sera située côté est et la sortie côté sud.

Ces éléments sont représentés sur le plan A2102_AREP-DRO-AVP-A-PLN-MAS-A.pdf.

5) Estimation du nombre de camions ou engins rail route ?

Le site pourra accueillir simultanément 3 engins ferroviaires pour la maintenance, hors dépannage exceptionnel.

Le nombre de camions hebdomadaire est estimé à :

- 2 allers et retours d'une camionnette équipée d'une remorque pour transporter des engins rail route,
- 2 à 3 livraisons par semaine

En complément, 1 aller et retour mensuel d'un camion équipé d'un porte engin est prévu pour le transport des engins rail route ne pouvant être transportés par une camionnette équipée d'une remorque.

6) Quelles mesures pour éviter ou réduire le bruit ? estimation du bruit ?

La ligne ferroviaire entre Courtalain et Droué est aujourd'hui exploitée pour les besoins de SNCF Réseau avec des engins thermiques. A la mise en service du C2MI de Droué cette ligne sera utilisée pour l'acheminement des engins ferroviaires maintenus au C2MI. La capacité d'accueil du futur C2MI est de 3 engins ferroviaires par semaine. A l'intérieur du site la vitesse de circulation des engins ferroviaire sera limitée à 10 km/h.

Le document Données_bruit_engins.pdf joint à cette note indique les valeurs de référence du niveau de bruit des engins ferroviaires.

7) Distance du projet par rapport aux premières habitations ?

Le plan ci-dessous permet de situer le futur C2MI dans l'environnement proche. On relève que 3 habitations sont situées dans un rayon compris entre 50 m et 100 m, les autres habitations sont situées dans un rayon de plus de 100 m de l'entrée du futur C2MI.

Il également à noter que des activités liées au monde agricole (abattoirs, vente et entretien de matériels, stockage de céréales) sont déjà implantées à proximité immédiate du site.



8) Rangées d'arbres : Quelle est la nature de ces arbres ? Qu'entendez-vous par « une procédure de compensation sera mise en place » ? S'agit-il de l'aménagement paysager ?

Les arbustes existants situés sur le site ne sont pas soumis à une procédure de défrichement car la largeur de l'état boisé est inférieure à 15 m.

La compensation mise en place correspond à l'aménagement paysager qui sera composé de haies arbustives en limite de propriété complétés par des arbres au niveau de la zone de stationnement.

CONTRIBUTEURS

AUTEUR	PRENOM / NOM
Auteurs	Philippe Tharsis, David Schammé
Relecteur	David Schammé
Valideur	
Destinataires	CGEDD

DOCUMENTS JOINTS

DOCUMENT	DESCRIPTION
A2102_AREP-DRO-AVP-A-PLN-MAS-A.pdf	Plan de masse du projet
A2110_AREP-DRO-AVP-A-PLN-NIV 00-A.pdf	Plan des installations
Données_bruit_engins.pdf	Données bruit des engins ferroviaires

C2MI de Droué
Compléments à la demande d'examen au cas par cas

Projets	Atelier Droué	Raccordement de Droué	Base travaux Courtalain Droué
Finalité / Objectif	L'atelier de Droué servira à l'entretien des engins de maintenance de la LGV Atlantique. Il permettra le désengorgement des sites de maintenance existants (Saint - Pierre -des - Corps et Trappes), fiabilisera la maintenance des engins et limitera les temps d'acheminement	Le raccordement à pour but la création d'un accès direct voie 2 à la ligne LGV Atlantique depuis la ligne 500000	L'extension de la base travaux permettra l'accueil des trains travaux lors d'opérations de maintenance
Phase travaux	T2 2021 à T2 2023	T2 2020 à T4 2020 (travaux de génie civil) T2 2021 (travaux de signalisation ferroviaire) Mise en service T2 2022	T4 2015 à T1 2016
Typologie de travaux	Terrassement Génie civil Création de bâtiments Voirie / réseaux Travaux ferroviaire	Terrassement Génie civil Travaux Ferroviaire	Terrassement Travaux Ferroviaire
Base travaux / vie	In situ	Courtalain et Droué	In situ
Localisation géographique	Droué (41270), département du Loir-et-Cher, région Centre	Droué (41270), département du Loir-et-Cher, région Centre	Courtalain (28290), département de l'Eure-et-Loire, Région Centre

Affaire suivie par : David SCHAMMÉ
Tél. : 06 28 69 15 26
Mél : david.schamme@reseau.sncf.fr

Conseil Général de l'Environnement et du
Développement Durable
Mme FACON Marie-Françoise
Tour Séquoïa
92055 La Défense Cedex

La Plaine Saint-Denis, le 08 novembre 2019

V/Réf : AE/19/693
N/Réf : JD3865_C2MI DROUE_D_2019/246037

Objet : C2MI Droué – Transmission d'éléments complémentaires dans le cadre de l'examen au cas par cas

Madame,

Par courrier du 21 octobre 2019 vous m'avez transmis une demande de compléments dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet de création d'une Centre de Maintenance des Matériels de l'Infrastructure (C2MI) sur la commune de Droué (41).

Je vous prie de trouver joint à ce courrier la note de réponse qui je l'espère vous permettra d'instruire ce dossier.

Je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire, et je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

Le pilote d'opération



David SCHAMMÉ

PJ : Note de réponse
COPIE A :